

Commune de HEILTZ-LE-MAURUPT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 1
Ensemble de la commune 1/10000

"Vu pour être annexé à la délibération du 20/06/2008 arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme mis en révision."

Fait à Heiltz-le-Maurupt,
Le Maire,

ARRETE LE : 20/06/2008
APPROUVE LE :

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication
Pépinière Technologique du Mont-Bernard - Rue Dom Pérignon
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03 26 64 05 01 - Fax : 03 26 64 73 32
www.environnement-conseil.fr

Légende

--- Limite de zone
- - - Limite de secteur
[Hatched Box] Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver

Zone A	Zone agricole
Zone N	Zone naturelle
Secteur Nc	Secteur naturel autorisant l'exploitation de carrières
Secteur Np	Secteur naturel protégé
Zone NI	Zone naturelle inondable
Secteur Nic	Secteur inondable autorisant l'exploitation de carrières

L'échelle ne permettant pas une précision absolue des tracés des espaces boisés classés, une tolérance de 10 mètres non classés de part et d'autre des routes, voies, allées, chemins, lignes électriques et autres éléments non boisés et de 15 mètres autour des maisons forestières est admise pour favoriser leur entretien.

